



Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2008

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	Excusé
GEHL Georges	Environnement	Excusé
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILL Jean	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	<input checked="" type="checkbox"/>
KNEBELER Jean-Claude	Economie	
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances (suppl.)	Excusée
MAES Olivier	MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	IGF	<input checked="" type="checkbox"/>
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>

Assiste également à la réunion, Madame Sylvie Lucas, Directeur politique du MAE et futur RP auprès de l'ONU à New York.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2008

Le procès-verbal est approuvé avec l'ajout des précisions transmises par Monsieur Olinger concernant sa prise de position à la page 3.

Revenant brièvement sur la flambée des prix alimentaires, le Ministère de la Santé regrette que les questions de santé ne soient prises en considération qu'après le début d'une telle crise, et non pas en amont.

Le CID fait un bref suivi des points divers qui avaient été évoqués lors de la dernière réunion.

- UNITAID : le Ministère des Finance informe qu'une boîte de collecte a été installée à l'aéroport Findel. Le gouvernement s'est engagé à garantir pendant 3 ans un financement annuel de 500.000.- EUR en complétant les dons par des contributions à charge du budget de l'Etat.
- Le Ministère des Finances informe que l'assemblée annuelle de la Banque Mondiale aura lieu les 12 et 13 octobre et la réunion de son Comité développement aura lieu le 13 octobre. Le MAE rappelle que la « Annual Ministerial Review » de l'ECOSOC se tiendra la semaine du 30 juin. Madame Lucas signale un intérêt pour une participation luxembourgeoise accrue dans les comités et sous-comités en vue de la présidence luxembourgeoise de l'ECOSOC en 2009.

3. Rapport de l'examen par les pairs du CAD

Monsieur Bichler fait un bref rappel des différentes étapes de l'examen du CAD.

Le rapport final n'est pas encore prêt, mais les principales conclusions et recommandations sont tout de même déjà disponibles. Somme toute, les recommandations du CAD sont acceptables et tous les intervenants sont plutôt satisfaits et se félicitent que les remarques concernant la place financière ont été enlevées du rapport final.

Les recommandations du CAD sont présentées et commentées :

- Mise en place d'un plan d'action pour l'efficacité de l'aide : un consultant a été contracté pour sa préparation. Ce plan d'action sera présenté à Accra.

- Recourir davantage aux systèmes administratifs des pays partenaires (PP) : Tout en reconnaissant la pertinence de la recommandation, il existe des réserves à l'encontre de certains PP. Lux-Development a été invité à examiner notamment le cadre légal pour les marchés publics dans les PP et à en mesurer la qualité.
- Acquisition de compétences sectorielles : le CAD raisonne en termes de « in-house knowledge » alors que la Direction de la Coopération avait bien précisé lors de l'examen qu'elle souhaitait davantage trouver ses appuis spécialisés à l' « extérieur » en ayant recours à des consultants par exemple. La Direction de la Coopération est en train de constituer avec Lux-Development des cellules de compétences sectorielles – éducation, santé, développement local intégré, genre, environnement / changement climatique, bonne gouvernance – pour mieux suivre ces dossiers et définir d'ici la fin de l'année des stratégies sectorielles, comme le suggère le CAD. Dès que le travail préparatoire sera achevé, les différents ministères concernés seront associés.
- Appui budgétaire : La Direction de la Coopération est très réservée. L'appui budgétaire sectoriel dans la santé au Viet Nam en collaboration avec la Commission européenne est à l'étude, mais la Direction de la Coopération tient à avoir l'assurance de 1) l'existence des capacités d'absorption nécessaires notamment au niveau des secteurs sociaux et des administrations qui en assument la gestion, et 2) de la transparence des flux financiers.
- Davantage de prise de risque : le CAD a l'impression que le travail de la coopération luxembourgeoise est trop prudent. Le CAD suggère une implication accrue dans des situations de post-conflit. Or plusieurs PP de la coopération luxembourgeoise comportent des risques de conflits : région de Kidal au Mali ; Niger ; frontière Namibie-Angola par le passé. La Direction de la Coopération a adapté sa stratégie de l'action humanitaire en 2007 et le Luxembourg est membre de la Commission de consolidation de la Paix des Nations Unies.
- CID : Dans le rapport final, il est recommandé que « dans le cadre du comité interministériel, le Luxembourg devrait définir des méthodes appropriées afin de promouvoir, de suivre et d'évaluer de façon systématique, la cohérence des politiques, y compris au service du développement, en vue de pouvoir opérer des arbitrages entre ces politiques. »

Le Président du CAD a été convié aux prochaines Assises de la Coopération pour y présenter le rapport. Le Ministre Schiltz en présentera les principaux éléments au préalable à la presse.

Monsieur Olinger demande des précisions concernant certains passages à la page 6 des recommandations, notamment au sujet de l'étude concernant le programme d'action sur l'efficacité de l'aide. Cette étude évoque la nécessité de « réformes radicales, structurelles et en termes de ressources humaines ».

Monsieur Bichler rappelle que cette étude est destinée à nourrir et à affiner le plan d'action, mais que les recommandations de l'étude n'engagent pas la D5 et ne seront pas reprises telles quelles. L'étude en question sera transmise aux membres du CID.

4. Appui au développement agricole et rural

Dans sa présentation, le Ministère des Finances précise qu'en dépit du titre de la note – Renforcement de la coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'appui au développement agricole et rural – celle-ci traite essentiellement du domaine du Ministère des Finances, mais que celui-ci souhaiterait s'enquérir sur les possibilités de mieux se coordonner avec les différents départements concernés : affaires étrangères, agriculture, environnement, recherche,...

Actuellement le Ministère des Finances intervient essentiellement à travers le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). Au niveau du FIDA, les interventions concernent la remise de dettes et les « remittances », mais le Ministère des Finances envisage également de s'investir dans des projets de développement agricole et rural. À travers le CGIAR, il finance deux projets de recherche suivis par le CRP Gabriel Lippmann.

Le MAE souligne que le sujet rentre bien dans le cadre de la discussion sur la crise alimentaire et rappelle les engagements pris par le ministre Schiltz devant la Chambre en avril dernier en matière d'agriculture et de développement local intégré. Comme le relève la note du Ministère des Finances, on constate effectivement le recul continu de l'investissement dans le domaine de l'agriculture depuis le milieu des années 90, mais les chiffres du CAD concernant le Luxembourg sont contestés. En 2007, le secteur de l'agriculture représentait 8,2 mio. EUR de l'APD luxembourgeoise, sans prendre en considérations les secteurs concomitants (eau, assainissement).

Le volet « recherche » semble particulièrement intéressant, pas seulement en raison d'éventuelles retombées au Luxembourg. La Direction de la Coopération fait état de contacts avec le Fonds national de la recherche (FNR) qui cherche à définir des critères pour juger de la pertinence des projets de recherche qui lui sont soumis. Le Ministère des Finances juge utile de se concerter avec le FNR et d'autres acteurs intéressés.

En conclusion, il est retenu que les experts de la Direction de la Coopération et du Ministère des Finances se réuniront pour donner un suivi concret à la discussion. Monsieur Schweich signale que les suggestions du Ministère des Finances sont à l'examen au sein du Ministère de l'Agriculture.

5. Divers

Le Ministère des Finances informe que le projet de loi approuvant la participation du Luxembourg à la 15^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement (AID) et approuvant l'amendement des statuts du FMI sera présenté pour adoption au Conseil de gouvernement le 27 juin 2008. La contribution du Luxembourg s'accroîtra de façon sensible par rapport à la reconstitution précédente de l'AID.

Document(s) distribué(s)¹ :

Par le MAE :

- Déclaration du 23 avril 2008 du Ministre Jean-Louis Schiltz devant la Chambre des députés
- Luxembourg (2008), Examen du CAD par les pairs : Les principales conclusions et recommandations

Par le Ministère des Finances :

- Renforcement de la coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'appui au développement agricole et rural

¹ Une copie des documents est disponible sur le site du CID <<http://www.mae.lu/mae.taf?IdNav=2732>>